

## Procès-verbal

Séance du 23 janvier 2025

L'an 2025, et le jeudi 23 janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, Mme BOULAIN Anne, Monsieur BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne (à partir de 20h42), M. GAMBERT Eric, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme CHAUVIN Vanessa, Mme DUFROU Virginie, M. ORRIERE Philippe, M. BARDOU René, M. DERBRÉ Gérard, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie,

**Excusés** ayant donné procuration : Mme ROBIN Elisabeth à M. BARRÉ Olivier, M. SAUZEAU Dominique à M. GOBBE Thierry, M. ANDRÉ Vincent à Mme PLESSIS Clémentine, M. BRUNET Paul à Mme BOULAIN Anne.

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 17/01/2025

**Date d'affichage** : 17/01/2025

**A été nommée secrétaire** : Mme BOULAIN Anne,

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Madame LEFEUVRE.

Le Maire ouvre la séance après s'être assuré que les membres du Conseil Municipal ont bien reçu leur convocation en temps utile.

---

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Tarifs communaux 2025
- Subventions de fonctionnement aux associations
- DETR 2025 : Réhabilitation de la salle Aquarelle
- Convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la Fourrière Départementale de la Mayenne
- Rapport d'activités 2023 de Laval-Agglomération
- Questions diverses

---

### **Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 7 novembre 2024**

Mesdames ROBIN et VAN BOURGOGNE, Monsieur ANDRÉ, absents lors du conseil municipal, ne participent pas à l'approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du jeudi 7 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

## 2025-01 Tarifs communaux 2025

Conformément aux dispositions de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal a une compétence générale de droit commun pour régler par délibération les affaires de la commune.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants, applicables à partir de janvier 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

### **DÉCIDE**

D'appliquer ces tarifs à compter du 01/01/2025 tels que présentés sur les tableaux en annexe.

Adopté à l'unanimité

Tableau annexé à la délibération n°2025-01 du 23/01/2025

LOCATION AQUARELLE		Commune	Hors Commune
		Ensemble (petite + grande salle)	
Location sans chauffage	Journée (24 heures) du lundi au jeudi	380 €	571 €
	Conférence - réunion Vin d'honneur 10h00 - 18h00	190 €	285 €
	Forfait week-end Petite + grande salle + cuisine du vendredi 10h au lundi 9h	714 €	1 141 €
Location avec chauffage du 15 octobre au 15 avril	Journée (24 heures) du lundi au jeudi	586 €	877 €
	Conférence - réunion Vin d'honneur 10h00 - 18h00	293 €	438 €
	Forfait week-end Petite + grande salle + cuisine du vendredi 10h au lundi 9h	1 060 €	1 587 €
Soirée de Saint-Sylvestre (Petite + grande salle + cuisine) du 30 décembre 10h00 au 2 janvier 9h00		1 166 €	1 745 €
Location de la cuisine		76 €	112 €
Caution		520 €	
<b>MOBILIER</b>			
Table 8 personnes	Location à l'unité	3,25 €	5,05 €
Bancs		0,70 €	1,30 €
Chaises		0,25 €	0,40 €
Caution		30,00 €	30,00 €
<b>BARNUM</b>		<b>Commune</b>	
Location (uniquement en complément de		61	
Caution location de la salle Aquarelle)		233	
<b>VAISSELLE</b>		<b>Commune</b>	
Assiette creuse, plate, à dessert, tasse + soucoupe	Location gratuite Tarif de remplacement à l'unité	2,00 €	
Verre à eau, verre à vin		1,00 €	
Cuillère à soupe, fourchette, couteau, petite cuillère		3,00 €	
Corbeille à pain, carafe		150,00 €	
Percolateur			

Fêtes de quartier		Commune	
L'ensemble		Forfait	Caution
Mobilier (tables, bancs, chaises) Barnum		61,00 €	30,00 €
Salle de réunion		Commune	
Diverses réunions (conférences, vin d'honneur)		50,00 €	
Caution		100,00 €	
Associations communales		Gratuit	

JARDINS COMMUNAUX		
Jardin 100 m <sup>2</sup>	Location annuelle	30,00 €
Jardin 200 m <sup>2</sup>	du 1er mars au 28 février	60,00 €

FUNÉRAIRE			
Cimetière	15 ans	30 ans	50 ans
Concession 1 m <sup>2</sup>	33,00 €	66,00 €	110,00 €
Concession 2 m <sup>2</sup>	66,00 €	131,00 €	219,00 €
Columbarium L'emplacement	425,00 €	840,00 €	-

TARIF ASSOCIATIONS COMMUNALES - week-end ou Jours Fériés	
Gratuité du lundi au jeudi	Forfait
Aquarelle (petite + grande salle + cuisine)	61,00 €
Mobilier (tables, bancs, chaises, barrières, barnums)	70 € avec chauffage
Caution salle Aquarelle	520,00 €
Podium	20,50 €
Salle Gérard BARILLER - vendredi ou samedi de 17h00 à 3h00	
Location	30,00 €
Caution	200,00 €

ACTIVITÉS sportives ou culturelles Salle AQUARELLE ou Gérard BARILLER		
Location de septembre à juin	Commune	Hors commune
1/2 journée hebdomadaire/mensuelle en période scolaire	150,00 €	400,00 €
1/2 journée supplémentaire	10,00 €	30,00 €

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Tarif mensuel pour l'exploitation d'un distributeur de pain	61,50 €

**Madame Classeau** arrive à 20h42, pendant la présentation de cette délibération.

**Monsieur le Maire** reprend la liste des tarifications indique l'augmentation de 2,5% concernant la redevance du domaine public pour le distributeur de pain qui passe de 60€ à 61,50€. Il donne quelques éléments concernant Monsieur Arnaud Gautier, boulanger, qui est pleinement satisfait avec une distribution de 12 000 baguettes vendues à l'année. Il passe une à deux fois par jour pour alimenter le distributeur. Le boulanger signale quelques incivilités, tels que des chewing-gums écrasés, des jetons de caddies ou bouts de bois insérés dans le mécanisme de paiement, bloquant ainsi la machine.

**Monsieur Derbré** évoque la période de travaux de la salle Aquarelle et propose d'établir un planning pour les espaces extérieurs, pour les associations, en particulier pour la partie couverte des ombrières.

**Monsieur le Maire** indique qu'il n'y a pas de planning d'utilisation actuellement pour les associations. A mettre en place si nous avons des demandes.

**Monsieur Gambert** suggère de mettre un tarif, 1€ l'après-midi pour l'utilisation du terrain de tennis.

**Monsieur le Maire** répond par la complexité de la mise en place d'une régie à la Mairie pour gérer ces recettes.

Un débat s'installe sur l'utilisation du parc des sports.

## 2025-02 Subvention à l'association « Génération Mouvement »

Monsieur le Maire expose le rapport suivant au Conseil municipal,

L'association Génération Mouvement a fait une demande de subvention de fonctionnement auprès de la mairie, association des aînés sur la commune,

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 400€ pour l'association Génération Mouvement,

Vu l'avis favorable de la commission Vie associative, Sport, Bibliothèque et Restaurant scolaire,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 14 janvier 2025,

Monsieur Jean-Fabien CHESNEL, Président de l'association, ne prend pas part au débat ni au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**ACCORDE**

La subvention pour l'association Génération Mouvement

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à mandater la somme de 400€ à l'article 65748 du Budget Primitif 2025.

Adopté à l'unanimité des votants : 18 pour.

---

## 2025-03 Subvention à l'association « Le Panier Saint-Jeannais »

Monsieur le Maire expose le rapport suivant au Conseil municipal,

L'association « Le Panier Saint-Jeannais », dont l'activité principale est une épicerie a fait une demande de subvention de fonctionnement auprès de la mairie.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 500€ pour l'association Le Panier Saint-Jeannais,

Vu l'avis favorable de la commission Vie associative, Sport, Bibliothèque et Restaurant scolaire,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 14 janvier 2025,

Monsieur Philippe ORRIÈRE, Trésorier de l'association, ne prend pas part au débat ni au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**ACCORDE**

La subvention pour l'association Le Panier Saint-Jeannais,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à mandater la somme de 500€ à l'article 65748 du Budget Primitif 2025.

Adopté à l'unanimité des votants : 18 pour.

---

**Monsieur le Maire** indique qu'une demande de subvention a été adressée à la mairie afin de financer une vitrine réfrigérée et du matériel informatique.

## 2025-04 Subvention à l'association « CAMER »

Monsieur le Maire expose le rapport suivant au Conseil municipal,

L'association CAMER a fait une demande de subvention de fonctionnement auprès de la mairie, association humanitaire,

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 500€ pour l'association CAMER,

Vu l'avis favorable de la commission Vie associative, Sport, Bibliothèque et Restaurant scolaire,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 14 janvier 2025,

Madame Clémentine PLESSIS, Présidente de l'association, ne prend pas part au débat ni au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**ACCORDE**

La subvention pour l'association CAMER,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à mandater la somme de 500€ à l'article 65748 du Budget Primitif 2025.

Adopté à l'unanimité des votants : 18 pour.

---

**Monsieur le Maire** présente la demande de subvention, liée à l'impossibilité de réaliser une manifestation dans la salle Aquarelle au vu des travaux à venir, et engendre une baisse des recettes.

## 2025-05 Subvention à l'association Forgotten Units

Monsieur le Maire expose le rapport suivant au Conseil municipal,

L'association Forgotten Units a fait une demande de subvention de fonctionnement auprès de la mairie, Association de reconstitution historique qui a pour but de faire connaître les unités US oubliées.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 200€ pour l'association Forgotten Units,

Vu l'avis favorable de la commission Vie associative, Sport, Bibliothèque et Restaurant scolaire,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 14 janvier 2025,

Madame Virginie DUFROU, Secrétaire de l'association, ne prend pas part au débat ni au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**ACCORDE**

La subvention pour l'association Forgotten Units,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à mandater la somme de 200€ à l'article 65748 du Budget Primitif 2025.

Adopté à l'unanimité des votants : 18 pour.

---

**Monsieur le Maire** précise que l'association doit faire une intervention auprès des écoles de notre commune.

## 2025-06 Subventions de fonctionnement aux associations - année 2025

Monsieur le Maire expose le rapport suivant au conseil municipal,  
Il vous est proposé d'accorder les subventions pour 2025 :

BÉNÉFICIAIRES	
Association OCTAVE	300.00€
Amicale Anciens d'A.F.N.	250.00€
Association de pêche d'Andouillé	100.00€
A la Rencontre du Passé	400.00€
Comité d'Animation	3 000.00€
A.P.E.A École Élise FREINET	2 260.00€
A.P.E.L. École Sainte-Marie	3 300.00€
U.S. Football	1 800.00€
Pétanque	2 500.00€
Fléchettes	200.00€
Cyclo-Randonneurs	100.00€
Défenses Contre les Ennemis des Cultures	450.00€
Mayenne Nature Environnement	200.00€
ADMR Andouillé	2000.00€
<b>TOTAL</b>	<b>16 860.00€</b>

Vu l'avis favorable de la commission Vie associative, Sport, Bibliothèque et Restaurant scolaire,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 14 janvier 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

### **ACCORDE**

Les subventions aux associations

### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à mandater ces dépenses à l'article 65748 du Budget Primitif 2025.

Adopté à l'unanimité.

---

**Monsieur le Maire** reprend la liste des associations bénéficiant d'une subvention.

Concernant l'APEA, école Élise Freinet, il est attribué 20€ pour 113 enfants, soit un total 2260€.

La seconde demande concerne un projet art plastique par l'artiste changéen, Jean-Yves Lebreton, alias LEB, peintre et sculpteur. La création de totems d'environ 2 mètres de haut, avec les enfants est en cours de réalisation.

Un rendez-vous est fixé avec Madame Guerrier, Directrice de l'école, l'artiste, l'association APEA et les élus afin de déterminer s'il y a une mise en place de ces totems ou non sur le terrain de l'école.

A ce jour, la mairie n'a pas été informée d'une demande de fixation dans le sol, d'exposition, de montrer ces œuvres au public.

Le sujet soulève un certain nombre de questions concernant dans un premier temps la sécurité pour les enfants, les travaux de fixation dans le sol de l'école, le coût de cette réalisation. Cette discussion aurait dû avoir lieu avant de mettre en place ces totems.

**Madame Boulain** rappelle la réalisation de la fresque sur les murs de l'école par Mademoiselle Fifi, créée à partir des idées des enfants.

Les totems sont réalisés avec les créations de formes composées d'argile par les enfants.

**Monsieur le Maire** rappelle que les locaux appartiennent à la commune de Saint-Jean-sur-Mayenne et qu'il n'a pas connaissance d'une proposition de devis, si un bon de commande est en cours.

La subvention pour ce projet n'est pas attribuée ce jour à l'APEA, elle sera proposée ultérieurement. Soit un total de 1356€ (113 enfants x 12€).

**Monsieur le Maire** tient à faire remarquer que certaines associations ne délivrent pas tous les éléments demandés pour le versement de subvention et notamment les deux associations de parents d'élèves.

Pour la section football, les abords du terrain seront sablés et le club prend en charge la réfection de la buvette. L'équipe A est en tête du championnat, division 2.

Très bons résultats pour la section pétanque également. Ils ont des dépenses importantes liées aux déplacements. La demande de subvention concerne aussi l'acquisition d'enceintes pour le club.

Une discussion s'installe sur le remboursement des destructions de nids de frelons asiatiques.

## 2025-07 Demande de DETR 2025 : Réhabilitation de la salle Aquarelle

Vu la délibération n°2024-48 du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2024 approuvant l'avant-projet définitif pour la réhabilitation de la salle Aquarelle

Considérant que les opérations peuvent bénéficier de financements de l'État dans le cadre de la mise en œuvre de la DETR et DSIL 2025,

Considérant que la réhabilitation de la salle Aquarelle s'inscrit dans le cadre des opérations éligibles à un subventionnement au titre des opérations de la catégorie 2D « Réhabilitation, restauration, entretien ou construction des bâtiments communaux ou intercommunaux ».

Il vous est proposé :

De solliciter l'État pour le financement de projet dans le cadre de la DETR 2025 suivant le plan de financement ci-dessous :

### Plan de financements

<b>Dépenses :</b>	
Montant du contrat	715 000,00€ HT
<b>Recettes :</b>	
DETR 2025	180 000,00€
Autofinancement	535 000,00€
	<hr/>
	715 000,00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

### **SOLLICITE**

Une subvention d'un montant de 180 000€ auprès de l'État pour le programme de réhabilitation de la salle Aquarelle dont le coût est estimé à 715 000€ H.T.

### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet

Adopté à l'unanimité.

---

**Monsieur le Maire** précise que les demandes de subventions qui seront effectuées : le Fonds de Concours de Laval-Agglomération, le Contrat de territoire au Département. Le critère « bas carbone » amplifie le montant de l'aide. Par ailleurs, il nous faut réaliser un audit énergétique afin de définir le pourcentage d'économie réalisée sur les consommations d'énergie.

Un échange d'information s'est fait entre LMA (Laval Mayenne Aménagement), A3 Architecture et la DDT étant donné que c'est l'État qui instruit le permis pour la partie sécurité. Pour des travaux de cette importance, le Maire doit être convié à un rendez-vous pour la commission de sécurité à la Préfecture et le permis est ensuite délivré avec une date butoir maximale qui est fixée au 20 mai 2025.

## 2025-08 Convention annuelle - Fourrière Départementale de la Mayenne - Copie

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Conformément à l'article L.211-24 du code rural et de pêche maritime, chaque commune doit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et des chats trouvés errants ou en divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette dernière.

La gestion et l'organisation de la Fourrière Départementale, sise à Laval, ont été confiées par délégation de service public, à la Société Protectrice des Animaux.

Le montant de la contribution annuelle est de 0.50€ par habitant soit 860.00€

Monsieur le Maire propose d'accepter la convention proposée par la fourrière Départementale de la Mayenne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et à mandater la somme de 860.00€ pour le fonctionnement et la gestion de la Fourrière Départementale.

Adopté à l'unanimité.

---

**Monsieur le Maire** fait remarquer qu'il y a une augmentation pour cette convention due en partie à l'augmentation de la population, 1720 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il rappelle que la fourrière ne fonctionne pas le week-end et jours fériés.

**Monsieur Gobbe** donne l'exemple de Saint-Germain-le-Fouilloux où les propriétaires d'animaux en divagation sont verbalisés.

## 2025-09 Rapport d'activité 2023 de LAVAL-Agglomération

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, art.34, le Président de Laval Agglomération doit communiquer, chaque année, un rapport d'activités de l'année précédente.

Le conseil communautaire du 25 novembre 2024 a approuvé le rapport d'activité 2023 de Laval-Agglomération,

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, le rapport doit être présenté au conseil municipal,

Le lien suivant : <https://partage.laval.fr/index.php/s/tjYY6fHjr9WiLK2> a été transmis le 20/12/2024 au Conseil municipal par voie informatique afin de pouvoir télécharger les documents.

Le Conseil municipal, prend acte du rapport d'activité 2023 de Laval-Agglomération

---

## Questions – Conseil municipal du 23/01/2025

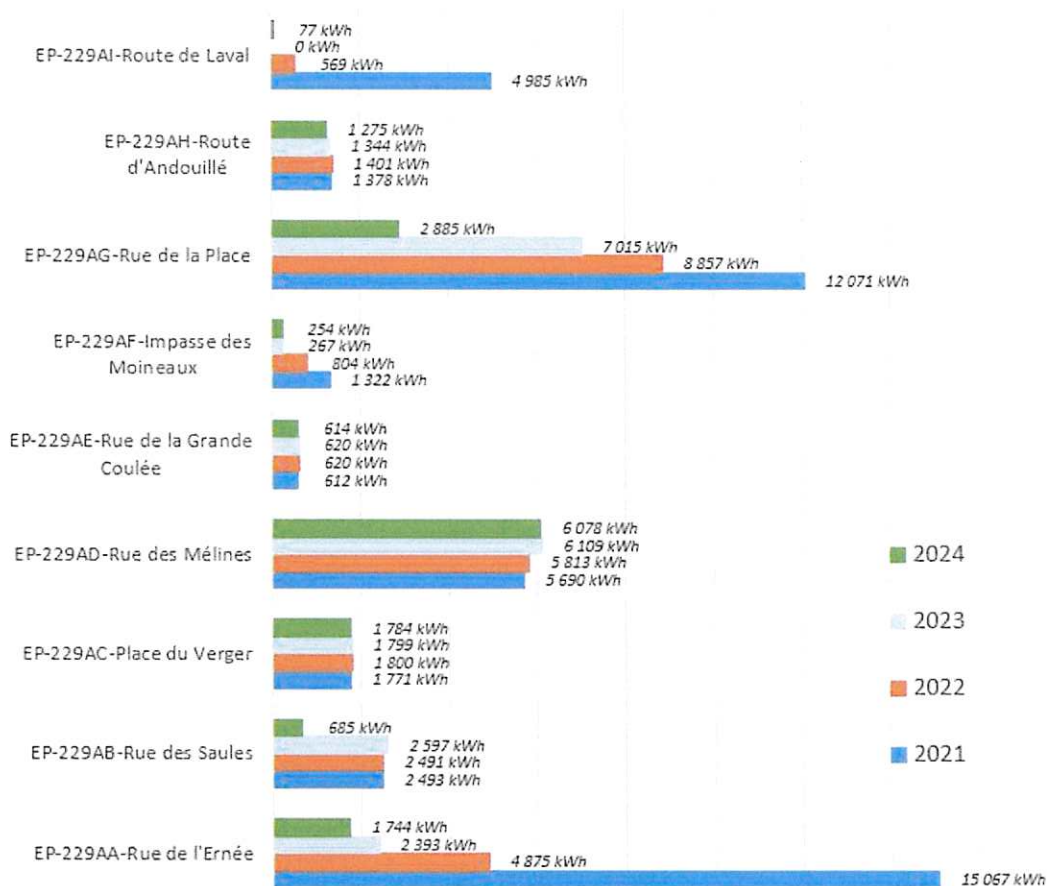
### Questions de Monsieur ORRIÈRE

- 1) Éclairage public (passage en LED et photovoltaïque autonome): Afin d'effectuer le bilan des consommations 2024, est-il possible d'obtenir de TEM 53, les consommations électriques armoire par armoire et leur évolution par rapport à l'année précédente ?

Concernant l'éclairage photovoltaïque autonome des Coteaux de l'Ernée, les problèmes de fonctionnement précédemment signalés ont-ils été résolus et le fonctionnement assuré normalement pendant les semaines sans ensoleillement de fin d'année ? Par ailleurs où en est la situation concernant le mat photovoltaïque implanté en face de la baie vitrée d'un riverain ?

#### Réponse

**Monsieur le Maire** précise que ce n'est pas Territoire d'Énergie Mayenne qui effectue le bilan des consommations mais Madame Gastineau, Conseillère Énergie Patrimoine à Laval-Agglomération. Ci-après le graphique présentant les consommations électriques armoires par armoires de 2021 à 2024. Il s'agit des consommations facturées pour les armoires EP raccordées au réseau électrique. Concernant les coûts de facturation, il faut attendre les prochaines factures de janvier qui concernent les consommations de décembre 2024 pour avoir une vision complète de l'année 2024.



**Monsieur le Maire** donne les explications sur les consommations électriques armoires par armoires.

La rétrocession du lotissement du Haut Plessis est évoquée, suite au décès du propriétaire du lotissement c'est sa fille qui a repris la succession et a déposé le bilan ensuite. Le mandataire judiciaire doit maintenant suivre la procédure.

Concernant l'éclairage photovoltaïque autonome des Coteaux de l'Ernée, les problèmes de fonctionnement précédemment signalés sont résolus.

A propos du mat photovoltaïque implanté en face de la baie vitrée, Monsieur le Maire indique avoir répondu au riverain après avoir contacté Monsieur Chamaret, Président de Territoire d'Énergie Mayenne. Il rappelle les trois solutions possibles que la commission Urbanisme –Travaux n'a pas retenues. Il reste la proposition de plantation d'arbres pour masquer le mat. Il est possible que le riverain saisisse le Tribunal Administratif.  
Le constat de cette installation est positif. En cette période peu ou pas ensoleillée, l'éclairage fonctionne parfaitement.

\*\*\*

- 2) Projets 2025/2026 : Il reste un peu plus d'un an de mandature à effectuer et pendant les travaux de l'Aquarelle nous avons encore le temps de travailler et faire progresser des projets d'intérêt général déjà évoqués répondant à des besoins de nos concitoyens pouvant être mis en œuvre par nos successeurs (par ex. concernant l'ex-propriété Fauchoux dont l'état ne peut que se dégrader avec le temps). Des études peuvent-elles être intégrées dans le budget 2025 pour ce faire ?

### **Réponse**

**Monsieur le Maire** indique avoir soumis le projet à Monsieur Ruisseau, Directeur Construction et Patrimoine à SEM LMA et est en attente d'un retour.

**Monsieur le Maire** ne pense pas pouvoir utiliser le bâtiment actuel. Il rappelle l'étude du CAUE qui se marie très bien avec l'environnement.

## DÉCISIONS DU MAIRE

Entre le 7 novembre 2024 et le 23 janvier 2025

L'exécutif local se doit de vous tenir informés des décisions adoptées, ainsi, vous trouverez ci-dessous les décisions du maire :

### **DÉCISION 2025-15**

Acquisition d'un souffleur marque ECHO BP770 pour l'atelier communal auprès de la société Hubert Agri, route de Houssay, 53360 QUELAINES pour un montant de 672,00€ T.T.C.

### **DÉCISION 2024-16**

Acquisition de toilettes sèches pour une installation près du chalet, le long du halage, fourniture par l'Association Bois Debout, entreprise d'insertion, impasse de Londres à LAVAL pour un montant de 1 170,98€ T.T.C.

### **DÉCISION 2024-17**

Provisions pour l'exercice 2024 :

- un titre ordre mixte au compte 781 (chapitre 78) pour 955,00€
- un mandat d'ordre mixte au compte 681 (chapitre 68) pour 367,67€

### **DÉCISION 2025-01**

Acquisition de deux portes sectionnelles pour l'atelier communal auprès de SAS Charpente Évasion Bois, 33 rue de Bretagne, 53230 COSSÉ LE VIVIEN pour un montant de 12 395,35€ T.T.C.

Affectation des propriétés communales: néant

Tarifs : néant

Emprunts : néant

Marchés publics : néant

Louage de choses : néant

Contrats d'assurance : néant

Régies comptables : néant

Acceptation de dons et legs : néant

Aliénation de biens mobiliers : néant

Rémunérations et règlement des frais et honoraires : néant

Création de classes dans les établissements d'enseignement : néant

Reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme : néant

Ester en justice : néant

Règlement des accidents avec véhicules municipaux : néant

Lignes de trésorerie : néant

Renouvellement adhésion aux associations : néant

Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme : néant

Délivrance et la reprise de concessions dans le cimetière : néant

Droit de préemption urbain :

Date de la demande	Référence cadastrale	Montant	Décision
17/12/2024	A 2066	53 045 €	renonciation
30/12/2024	AA 90	158 500 €	renonciation
30/12/2024	AC 145	177 260 €	renonciation
02/01/2025	A 2021 - A 2022	238 000 €	renonciation

## Informations

➤ **Réception de la Marianne du civisme**

Lors des vœux de Saint-Jean-sur-Mayenne le samedi 18 janvier 2025, Monsieur René Jallu, Président des anciens maires et adjoints de la Mayenne, a remis la Marianne du civisme à Monsieur le Maire concernant les élections législatives en 2024, c'est la troisième fois que la commune reçoit la Marianne du civisme.

➤ **Réunion plénière :**

Jeudi 27 février 2025

➤ **Conseil municipal :**

Jeudi 13 mars 2025

---

### Commissions municipales du 7 novembre 2024 au 23 janvier 2025

➤ **Commission Finances**

Réunion du mardi 14 janvier 2025 : Point sur les finances, Restes à réaliser, Tarifs communaux 2025, Subventions 2025.

➤ **Commission Urbanisme Travaux**

Réunion du mercredi 13 novembre 2024 : Projets travaux 2025

➤ **Commission Environnement – Cadre de vie – Communication**

Réunion du mercredi 22 janvier 2025 : Organisation de la commission Environnement, Cadre de vie, Communication.

➤ **Commission Vie Associative – Sport – Bibliothèque – Restaurant Scolaire**

Réunion du mardi 7 janvier 2025 : Tarifs communaux, Subventions aux associations pour 2025, Proposition d'un panier gourmand en remplacement du repas des aînés pour 2025

➤ **Commission Enfance Jeunesse et Vie Scolaire**

Réunion du mercredi 29 janvier 2025 : Budget 2025

---

Séance levée à: 22h00

La Secrétaire de séance,  
Anne BOULAIN



Le Maire  
Olivier BARRÉ



